

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ	Délibération n° D20262206-16 Du 22 juin 2026 SUBVENTION SOLIDARITÉ PAYSANNE
---	---	---

Nombre de membres				Date de la convocation	17.06.2026
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	17.06.2026
En exercice	15				
Qui ont pris part à la délibération	14	Pouvoir	1		

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – DELORME D – DESSALCE S – CHATAING P – MAILLET-BERT P – SANTORO B – BONNEVAUX V – PITAVY A – CHABRIER G – DAURELLE T – GALLON S – BOUREILLE C – RIVAL N – DE CAESTECKER M – MEY L (14)

Absents avec pouvoir : CHABRIER C (1)

Absents sans pouvoir : (0)

Secrétaire : Sandrine DESSALCES

SUBVENTION SOLIDARITÉ PAYSANNE

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la demande de Solidarité paysans 42 pour une aide financière dans le cadre des actions de soutien menées auprès de jeunes agriculteurs, comme :

- aide aux démarches administratives
- Négociation avec les créanciers
- aide aux projets de reconversion

....

En 2025, 88 agriculteurs et agricultrices ont été accompagnés, dont 13 sur le territoire de Loire Forez Agglomération.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Décide** de ne pas octroyer d'aide financière à Solidarité paysanne ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le mardi 23 juin 2026.



Hervé BÉAL, Maire	Sandrine DESSALCES, secrétaire de séance
--------------------------	---